

## **Déclaration de la FNEC-FP-FO au CHSCTA du 30 juin**

### **Températures**

Monsieur le Président du CHSCT,

La semaine du 14 au 18 juin a été marquée par des températures très élevées dans les locaux de travail, jusqu'à 37 ° dans le Vaucluse.

De nombreux signalements SST et DGI ont été effectués, relevant tant des élèves que des personnels enseignants et AESH, entassés dans les classes et obligés de porter un masque, des maux de tête, de ventre, des nausées, vomissements, saignements de nez, fatigue anormale, débuts de malaise.

Force est de constater qu'aucune leçon n'a été tirée des épisodes caniculaires de 2017 et 2019 alors qu'aux termes de l'article L4121-1 du Code du travail l'Administration aurait dû prendre "les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, notamment par la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés ».

C'est ainsi que les personnels se sont vus adresser en réponse à leurs signalements soit le message du ministère de 2017 avec ses recommandations inefficaces et pour certaines contradictoires avec le protocole sanitaire du genre "laisser les pièces fermées si la température extérieure est supérieure à la température intérieure mais, dans la période actuelle, aérer plus régulièrement en raison du covid-19" ou bien " utiliser les ventilateurs lorsqu'il y en a mais sans qu'ils pulsent l'air vers les personnes".

Enfin, écrire que « le coup de chaleur est une urgence vitale » et qu'il faut alors « prévenir les secours », c'est se moquer des personnels et des élèves, et reconnaître que rien n'a été fait dans l'immense majorité des établissements scolaires pour faire face à une canicule depuis celles de 2017 et 2019.

De même, se contenter de s'adresser aux collectivités quand la chaleur extrême est là pour leur demander ce qu'elles font pour y faire face, c'est une nouvelle fois botter en touche. Et pour ce qui est de tenter de se rafraichir avec de l'eau tiède, les personnels n'ont pas besoin d'y être incités par des messages de la hiérarchie !

FO demande que le ministère et le Recteur respectent l'article L4121-1 du Code du travail en matière de sécurité des personnels face aux températures extrêmes et prennent en lien avec les collectivités territoriales des mesures pour garantir des températures normales sur les lieux de travail.

### **Réforme du lycée et du Bac**

Depuis que la réforme du lycée et du baccalauréat a été dévoilée à l'occasion des travaux de la commission Mathiot, la FNEC FP-FO a constamment combattu cette « réforme » qui, en s'attaquant à l'enseignement disciplinaire en lycée, à travers la disparition des séries, et en transformant le baccalauréat en une épreuve d'établissement, détruit un diplôme qui est la clé de voûte de tout l'enseignement secondaire et constitue le premier grade universitaire.

Un Groupe de travail sur cette réforme a été convoqué à deux reprises cette année dans le cadre du CHSCT académique. Il apparaît depuis sa première réunion qu'il n'a jamais eu pour but d'analyser cette réforme structurelle et d'en pointer les conséquences négatives sur la santé et les conditions de travail des personnels mais d'impliquer les syndicats dans l'élaboration de mesures visant à faire accepter aux personnels la mise en œuvre du contrôle continu, en lieu et place de l'examen national du baccalauréat auquel ils sont attachés.

En conséquence la FNEC FP- FO se retire de ce Groupe de travail qui dénature le rôle du CHSCT. Unanimement rejetée par les personnels, cette réforme doit être retirée.

D'autre part, face à la modification majeure et négative des conditions de travail que constitue la dématérialisation des copies de français et philosophie, la délégation FO propose l'avis suivant :

## **Proposition d'avis n°1 :**

### **Avis 1 : Numérisation des copies du Bac**

Le CHSCT A, informé de la numérisation des copies de philosophie et de français imposée à la veille des épreuves, sans aucune consultation préalable des personnels, des organisations syndicales, ni des associations disciplinaires, constate :

- Cette dématérialisation empêche ou rend très difficile le classement des copies par sujet, les retours sur copies corrigées, la manipulation des copies lors des réunions d'entente et d'harmonisation en philosophie.
- Elle a des conséquences sur la santé des personnels : fatigue oculaire supplémentaire, aggravée lorsque les copies sont difficilement lisibles, céphalées, détérioration de la qualité du sommeil, compte-tenu de la lourde charge de correction et du délai de correction écourté par rapport aux années antérieures.
- Elle laisse la possibilité d'augmenter le nombre de copies à corriger sans rechercher l'accord de l'intéressé.
- Elle laisse craindre le développement de la surveillance du travail (durée, notes...)
- Elle impose au correcteur de s'équiper d'un matériel informatique performant et de disposer d'une connexion d'internet correcte.

En conséquence, le CHSCTA qui n'a pas été consulté sur cette modification majeure des conditions de travail des correcteurs des épreuves de français et de philosophie, demande le retour à la correction des copies originales.

Il demande aussi qu'un bilan contradictoire de la session 2021 soit tiré à la rentrée.

**Concernant le « Projet égalité professionnelle femme/homme »** mis à l'ordre du jour, le compte rendu de tout ce qui a été mis en œuvre dans l'académie depuis septembre 2018 est consternant : nous constatons qu'un grand nombre de réunions, colloques ou autres se sont tenus. Mais qu'en est-il des mesures concrètes ? L'égalité se réalise, de fait, dans les mauvais traitements en matière de conditions de travail ou d'absence de statut et de salaires indignes, permettant de vivre, comme pour les AESH par exemple. Mais nous y reviendrons plus en détail au cours de ce CHSCT.

### **Concernant le fonctionnement du CHSCT A,**

**- pour la publicité des avis votés, la délégation FO reprend l'avis voté par le CHSCT de Vaucluse et vous le soumet :**

**Avis n°2 :** Le CHSCT-A de l'académie d'Aix-Marseille, réuni le 30 juin 2021, demande que les avis votés et les réponses données par l'Administration soient envoyés par courrier électronique sur leur boîte professionnelle à tous les personnels.

**- pour la présidence du CHSCTA, la délégation FO propose l'avis suivant :**

### **Avis n°3 : Présidence des séances du CHSCT-A**

Le CHSCT-A de l'académie d'Aix-Marseille, réuni le 30 juin 2021, demande qu'à l'avenir chacune de ses séances soient présidées par un représentant de l'Administration pouvant apporter des réponses immédiates à l'ensemble des questions ou problèmes soulevés ;

- **pour le compte rendu des Groupes de travail**, la délégation FO demande **qu'il en soit indiqué précisément l'auteur** car l'anonymat actuel laisse accroire un accord général des participants sur leur contenu, ce qui, par exemple pour le GT réforme du lycée, n'est pas le cas concernant FO.

Pour conclure, force est de constater en cette fin d'année scolaire que la souffrance au travail des personnels n'a jamais atteint un tel niveau.

Les agressions et incivilités à l'encontre des personnels sont quotidiennes, les protocoles sanitaires à mettre en œuvre du jour pour le lendemain ont mis depuis un an les équipes, et particulièrement les directeurs et chefs d'établissement, devant des situations ingérables.

Les moyens de protection de la santé des personnels que ce soit en masques, tests, vaccins, suivi médical pour ceux atteints du Covid-19, ont toujours été défailants malgré nos demandes réitérées et les avis votés en CHSCT.

Les conditions de travail n'ont cessé de se dégrader et les raisons n'en sont pas le Covid-19 mais les politiques de suppression de postes, les contre-réformes qui se succèdent et en particulier l'évaluation PPCR et la réforme du lycée, le manque de personnels de remplacement, les exigences institutionnelles chronophages, l'absence de toute aide administrative pour les directeurs, des rémunérations 27,49 % moindres que les autres agents catégorie A, la mise en place des PIAL qui réduit l'accompagnement des élèves en situation de handicap, et le sort fait aux AESH qui constitue une indignité absolue !

**Tensions, conflits, agressions, désespérance** sont devenus le contexte ordinaire de travail dans de trop nombreuses écoles et établissements. Il serait temps que le Ministre et la hiérarchie entendent enfin nos alertes et prennent d'urgence **les mesures qu'appelle cette situation en matière de création de postes, de médecine de prévention, le retour d'une gestion transparente des personnels avec le rétablissement des prérogatives des CAP en matière de mutations et d'avancement, l'abandon des contre-réformes.**